



Plan d'action de développement durable (PADD)

Commission des services juridiques

2015-2020

Stratégie gouvernementale
de développement
durable

2015
➡➡➡ 20

MOT DU PRÉSIDENT



Au nom du personnel et de la direction de la Commission des services juridiques, je suis fier de présenter le Plan d'action de développement durable de la Commission des services juridiques 2015-2020. À l'instar du précédent, ce plan a été élaboré en collaboration avec les onze centres régionaux d'aide juridique. Tous les dirigeants du réseau d'aide juridique se sont concertés afin de déterminer les objectifs organisationnels qui leur permettront d'apporter leur contribution à la démarche gouvernementale mise en place depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur le développement durable et l'adoption de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Le réseau d'aide juridique est heureux de contribuer à ce projet de société dans le respect de sa mission et en cohérence avec son plan stratégique. De fait, cette démarche s'harmonise avec la mission de la Commission des services juridiques et des centres régionaux qui, depuis 1973, ont à cœur de desservir les personnes démunies de la société et de leur assurer des services juridiques adéquats et répondant à leur besoin.

Également, afin de réaliser nos objectifs et de maintenir le cap sur notre mission, nous avons arrimé ce plan avec le Plan stratégique de la Commission des services juridiques de façon à en assurer la cohérence. L'accessibilité du système de justice, la confiance du citoyen et une organisation performante sont les enjeux qui guideront nos actions dans les prochaines années. La réussite passe par une meilleure formation de notre personnel et une meilleure information à la population.

C'est avec plaisir que nous nous inscrivons dans la démarche gouvernementale de développement durable.

Bonne lecture.

Le président,

M^e Denis Roy

Table des matières

1. INTRODUCTION.....	1
1.1 Mission de la Commission des services juridiques	1
1.2 Contexte.....	1
1.3 Objectifs de développement durable de la Commission des services juridiques	1
2. RÉALISATIONS ET SUCCÈS DES ACTIONS DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2009-2013 (PROLONGÉ JUSQU'EN MARS 2015).....	2
2.1 Information, sensibilisation, éducation et innovation.....	2
2.2 Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement ..	3
2.3 Produire et consommer de façon responsable	3
2.4 Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée	3
2.5 Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques	4
3. OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE 2015-2020 RETENUS DANS LE PAAD	5
3.1. Orientation 1 : Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique.....	5
3.2. Orientation 4 : Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques.	11
3.3. Orientation 6 : Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités.....	14
3.4. Orientation 7 : Soutenir la mobilité durable	15
4. OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE 2015-2020 NON RETENUS DANS LE PADD	16
5. CONCLUSION.....	17



PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD) 2015-2020

1. INTRODUCTION

1.1 Mission de la Commission des services juridiques

Depuis l'année de sa fondation en 1973, la Commission des services juridiques est l'organisme chargé de l'administration du régime d'aide juridique au Québec.

La Commission des services juridiques et les centres régionaux d'aide juridique sont présents sur l'entière du territoire québécois, afin d'offrir une meilleure accessibilité à la justice, une diffusion de l'information juridique à l'ensemble de la population et surtout, une représentation juridique de qualité, accessible et au meilleur coût pour les citoyens financièrement admissibles. Elle veille à ce que l'ensemble de la population soit bien informé de la disponibilité des services d'aide juridique et des critères d'admissibilité afin que ceux qui y ont droit puissent y avoir accès.

Les justiciables représentés par les avocats de l'aide juridique sont souvent les personnes les plus défavorisées de notre système. Les enfants, les individus malades, les prestataires d'aide de dernier recours et les personnes âgées sont au nombre de ceux qui bénéficient des services fournis par l'aide juridique. La mission de l'aide juridique est de travailler avec ces individus, chaque jour, afin d'obtenir le respect de leurs droits et l'égalité de leur chance face au système judiciaire.

Afin d'assurer une accessibilité à ses services sur l'ensemble du territoire du Québec, le réseau d'aide juridique est présent à travers 96 villes, 11 centres régionaux, 89 bureaux permanents, 23 bureaux à temps partiel et 1 centre local. 368 avocats salariés et 513 employés dont 16 stagiaires dans le cadre du programme de l'École du Barreau, œuvrent de concert afin d'offrir une meilleure accessibilité à la justice.

1.2 Contexte

La Commission des services juridiques s'est engagée depuis plusieurs années à contribuer à l'effort collectif en matière de développement durable. La Commission ainsi que les centres régionaux d'aide juridique ont adopté deux plans stratégiques depuis le début de la modernisation de l'État et un plan d'action de développement durable (PADD) pour la période 2009-2013 (prolongé jusqu'en mars 2015 conformément à une décision du Conseil des ministres du 29 février 2012). Le plan d'action de développement durable (PADD) 2015-2020 est donc le 2e PADD mis en place par la Commission.

1.3 Objectifs de développement durable de la Commission des services juridiques

La Commission des services juridiques reconnaît que ses différentes activités peuvent avoir un impact sur l'environnement.

Elle s'engage à mettre en œuvre et à continuer sa démarche afin de progresser dans le cadre d'une recherche de développement durable de son organisation, d'innover dans la création d'activités favorisant le changement et elle désire aussi et surtout, mettre à contribution ses employés pour atteindre

ses objectifs. Elle souhaite continuer d'intégrer dans ses pratiques des décisions favorisant un développement durable. Elle s'appuie sur la démarche inscrite à l'intérieur du cadre de référence établi dans la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*, visant à l'atteinte de 27 objectifs, prenant en compte 6 enjeux fondamentaux, 8 orientations et 5 activités incontournables, et le tout, dans le but de répondre aux enjeux de développement durable auxquels fait face le Québec.

À travers ces quelques lignes, un examen des réalisations et des succès du dernier PADD couvrant la période 2009-2013 (prolongé jusqu'en mars 2015) permettra d'orienter et de structurer efficacement la prochaine étape d'une démarche entamée il y a plusieurs années. Par la suite, les objectifs à atteindre pour la période 2015-2020 seront définis. La Commission s'engage principalement à progresser au niveau de l'information et de la sensibilisation, et à innover face à des pratiques de production et de consommation écoresponsables. Elle s'engage aussi à continuer sa démarche de développement durable tant au niveau de la santé au travail, au niveau de l'aménagement du territoire de façon durable et intégrée, qu'au niveau de la prévention et de la réduction des inégalités sociales et économiques.

2. RÉALISATIONS ET SUCCÈS DES ACTIONS DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2009-2013 (PROLONGÉ JUSQU'EN MARS 2015)

Lors du premier PADD 2009-2013 (prolongé jusqu'en mars 2015), la Commission des services juridiques s'était engagée à atteindre 5 objectifs organisationnels, basés sur les 9 orientations stratégiques et les 29 objectifs gouvernementaux du cadre de référence gouvernemental que constituait la stratégie gouvernementale de développement durable.

Le réseau de l'aide juridique s'était aussi engagé à collaborer à l'objectif gouvernemental, en amorçant une réflexion sur ses pratiques actuelles et sur les moyens à prendre afin d'atteindre la réussite des engagements gouvernementaux.

De manière plus précise, la Commission des services juridiques et le réseau d'aide juridique se sont concentrés sur des activités de prévention des maladies reliées au travail, se sont engagés à établir des pratiques d'acquisitions écoresponsables, se sont souciés d'informer le personnel des gestes à poser afin que tous participent à la réussite des objectifs et se sont mobilisés afin de mieux faire connaître les activités et les ressources offertes en matière d'aide juridique à la population.

2.1 Information, sensibilisation, éducation et innovation

La Commission des services juridiques s'est engagée à mieux faire connaître les concepts et les principes du développement durable. Afin d'atteindre ces objectifs, elle a mis en place des activités de sensibilisation contribuant à la démarche de développement durable dans les activités régulières de son personnel, ceux des centres régionaux et les citoyens, basés sur les 16 principes de la *Loi sur le développement durable*. Elle a rendu disponible dans la section intranet de son site Internet ainsi que dans le journal du réseau de l'aide juridique, les informations obtenues ainsi que son *Plan d'action de développement durable* pour la période 2009-2015, son *Cadre de gestion environnementale* et son *Plan de gestion environnementale*.

2.2 Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

Dans le but de poursuivre le développement et la promotion d'une culture de prévention et de conditions favorables à la santé et à la sécurité, la Commission des services juridiques s'est engagée à réduire et gérer les risques pour améliorer la santé et assurer un environnement sécuritaire au travail.

Par exemple, faisant face à de nombreux départs à la retraite, la Commission et les centres régionaux ont formé le personnel afin de conserver l'expertise au sein de l'équipe dans le but d'assurer à la clientèle du réseau de l'aide juridique, un service constant et professionnel.

De plus, la Commission des services juridiques a sensibilisé son personnel sur les gestes de préventions à poser dans le but de favoriser la santé au travail. L'ergonomie, la prévention des maladies, la gestion du stress au travail, le programme d'aide aux employés sont au nombre des activités prises par la Commission pour atteindre ces objectifs.

2.3 Produire et consommer de façon responsable

La Commission des services juridiques s'est engagée à appliquer des mesures de gestion environnementale écoresponsable au sein de son organisation. Pour atteindre cet objectif, elle a adopté un *Plan de gestion environnementale*.

Dans le but de réduire la consommation de carburant et les gaz à effet de serre, elle a créé un répertoire des principales occasions de déplacements du personnel de la Commission et du réseau de l'aide juridique afin d'offrir aux gestionnaires un outil mettant en place des pratiques de déplacement plus écoresponsables. Une fois par année, la Commission des services juridiques remet une reddition de compte au *Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (BEIE)* dans laquelle elle fournit les données énergétiques colligées. Elle a sensibilisé son personnel afin que celui-ci réduise son utilisation de papier de 15 %, elle acquiert du papier pour la photocopie et l'impression fabriqué au Canada et fait à 100 % de fibres recyclé. Depuis mars 2014, toutes les factures des avocats de la pratique privée sont transmises par voie électronique, tous les relevés d'honoraires et débours sont payés par dépôts directs ainsi que tous les salaires des employés du réseau.

En outre, la Commission des services juridiques offre l'accès à ses employés à un système de récupération multimatières, elle offre aussi l'accès à une fontaine d'eau branchée sur l'eau du robinet, préalablement filtrée, et ce, afin de réduire l'achat d'eau embouteillée.

2.4 Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée

L'aménagement du territoire de façon durable et intégré s'inscrit dans la mission générale de la Commission des services juridiques qui doit veiller à ce que l'aide juridique soit fournie aux personnes financièrement admissibles au Québec. Dans le but d'atteindre des objectifs d'un aménagement et d'un développement du territoire durable et intégré, la Commission continue son engagement dans une recherche d'efficacité et d'équité, afin de favoriser l'accès aux services juridiques pour les citoyens

admissibles financièrement, et ce, peu importe le lieu de leur domicile. Le réseau dessert des régions éloignées comme la Basse-Côte-Nord, la Baie James et la Baie d'Hudson.

De plus, le réseau offre un service de garde téléphonique accessible 24h/24h, permettant l'accès à un avocat en ligne à tout moment, peu importe le lieu de résidence, lors d'une arrestation ou d'une détention par des policiers. De plus, le maintien d'avocats spécialistes en santé mentale ou en immigration démontre l'importance que porte le réseau d'aide juridique à l'aménagement de services particuliers pour une population particulière.

La Commission des services juridiques a de plus mis en service une ligne 1-855, accessible à tous les citoyens du Québec, et ce, afin de répondre aux questions relatives à la modification des pensions alimentaires (le Service administratif de rajustement des pensions alimentaires pour enfants (SARPA)).

2.5 Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques, s'inscrit aussi dans la mission générale de l'aide juridique et par conséquent, dans la mission de la Commission des services juridiques. La Commission et les centres régionaux se sont engagés à améliorer l'accès aux services offerts et à en informer la population.

Cet engagement s'est fait tant pour les plus démunis qui sont déjà admissibles à l'aide juridique que pour les individus à faibles revenus, admissibles via le programme du volet contributif. L'amélioration de l'accès aux services d'aide juridique via l'augmentation du volet contributif, a considérablement fait accroître le nombre de requérants pouvant bénéficier à présent, des services de l'aide juridique. Une augmentation du revenu calculable pour l'admissibilité s'est vue haussée de 10,5 % les 1^{er} juin 2012, 1^{er} juin 2013 et 1^{er} juin 2014. Ces augmentations du volet contributif ont permis par exemple aux personnes âgées de 65 ans et plus, vivant seules et recevant principalement des prestations de la sécurité de la vieillesse, de garantir leur admissibilité moyennant le versement d'une contribution. Elles ont aussi permis aux ménages ayant de faibles revenus de bénéficier désormais de l'accessibilité à des services offerts par l'aide juridique, moyennant une contribution selon leurs revenus. À titre d'exemple, pour l'année 2013-2014, une augmentation de 17,8 % par rapport à l'année précédente a été constatée concernant le nombre de demandes traitées via le volet contributif.

3. OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE 2015-2020 RETENUS DANS LE PAAD



3.1. Orientation 1 : Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique

Objectif 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

La Commission des services juridiques vise la réduction des impacts négatifs sur l'environnement qui pourraient résulter de ses activités. Elle désire tendre à une meilleure gestion de ses ressources matérielles et de ses matières résiduelles. Pour ce faire, la Commission des services juridiques compte mettre à contribution et sensibiliser ses employés afin de promouvoir un mode de vie et un mode d'acquisition écoresponsable.

Domaine d'intervention : Gestion des ressources matérielles et résiduelles

Action globale : Accroître les pratiques écoresponsables dans les activités courantes de gestion administrative		
Activités	Indicateur	Cible
■ Réduire l'utilisation de papier et d'encre. ■ Adopter des pratiques écoresponsables en matière de gestion documentaire. ■ Favoriser le réemploi des fournitures et équipements. ■ Augmenter la récupération des matières résiduelles. ■ Économie d'énergie et d'éclairage dans les bureaux le soir et les fins de semaine. ■ Acquisition écoresponsable dans les fournitures de bureau. ■ Acquisition écoresponsable de produits ménagers. ■ Inscription à un programme d'achat en gros de produits ménagers, sans empreintes écologiques et fabriqués au Québec, permettant à la Commission et aux employés, de bénéficier d'un meilleur prix (voir annexe 1).	■ Taux d'employés joints par les activités de sensibilisation à la démarche de développement durable (voir objectif 1.4). ■ Activités mises sur pied par les responsables afin de réaliser les diverses actions proposées.	● 60 % des employés d'ici 2016. ● 80 % des employés d'ici 2017. ● 100 % des employés d'ici 2018. ● 100 % des nouvelles acquisitions de matériels de bureau écoresponsables. ● Évaluation d'un programme d'achat en gros d'ici 2016. ● Mise en place du programme d'achat en gros d'ici 2017.

Domaine d'intervention : Technologie de l'information et des communications

Action globale : Accroître les pratiques écoresponsables dans l'acquisition de matériel informatique		
Activités	Indicateur	Cible
■ Considérations écoresponsables lors de l'achat et l'entretien du matériel informatique. ■ Prolonger la fin de vie du matériel informatique. ■ Améliorer la gestion de la fin de vie des équipements. ■ Recyclage des cartouches d'encre vides. ■ Concevoir des outils de communication selon les règles de l'éthique écologique.	■ Cadre de gestion mis en place contribuant à l'atteinte des objectifs de gestion de la technologie de l'information et des communications.	● 100 % du matériel informatique ayant une provenance écoresponsable, un cycle de vie augmenté et une fin de vie écoresponsable, d'ici 2018.

Domaine d'intervention : Communications et organisation d'évènement

Action globale : Accroître les pratiques écoresponsables dans les activités de formation		
Activités	Indicateur	Cible
■ Organisation des journées de la formation de façon écoresponsables. ■ Diminuer la diffusion de documents et de publications version papier.	■ Cadre de gestion mis en place contribuant à l'atteinte des actions lors de l'organisation des journées de la formation.	● Diminution de la diffusion papier des cahiers de formation.

De par cette action, la Commission des services juridiques vise à contribuer à l'atteinte des résultats visés par l'administration publique, soit :

- Résultat 1 :** La réalisation par 95 % des MO d'actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion de ressources matérielles et à la gestion de matières résiduelles.¹
- Résultat 6 :** La mise en œuvre par 70 % des MO, d'actions pour améliorer la gestion écoresponsable des parcs informatiques.²
- Résultat 7 :** La réalisation, par 50 % des MO, de produits et d'activités de communication et l'organisation d'évènements écoresponsables.³

¹ Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, p. 25.

² Idem, page 27.

³ Idem, page 27.

Domaine d'intervention : Mise en valeur des modes de transports collectifs et actifs

La Commission des services juridiques désire favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transports collectifs et actifs par ses employés. Des études démontrent que l'automobile est le moyen de transport privilégié des habitants de la ville de Montréal et que cela a des effets sur l'environnement, la santé et sur l'économie (tant individuelle comme les coûts liés à la consommation d'essence, le stationnement, etc., que sur l'économie globale de l'ensemble de la société, comme les coûts liés aux délais, aux accidents de la route et aux travaux d'entretien routiers).

Action globale : Réaliser des démarches favorisant les modes de transports collectifs et actifs		
Activités	Indicateur	Cible
■ Afin d'encourager le transport collectif, la Commission désire adhérer au programme déplacements durables, <i>OPUS ET CIE</i>, de la Société de transport de Montréal (STM). ■ La Commission désire contribuer financièrement à l'achat des abonnements <i>OPUS</i> de ses employés en offrant à son personnel un % de rabais qui sera égalé par la STM, et ce, dans le but d'encourager son personnel, à utiliser le système de transport en commun (voir annexe 2). ■ Afin d'encourager le transport actif, la Commission désire mettre sur pied un programme incitatif d'indemnisation kilométrique. ■ La Commission désire encourager ses employés à utiliser la bicyclette ou la marche comme moyen de transport actif grâce à une indemnisation (voir annexe 3). ■ La Commission désire participer à l'Opération vélo-boulot (voir annexe 4).	■ La réalisation d'actions écoresponsables favorisant les déplacements en transport collectif et actif.	● Évaluation de la faisabilité des actions proposées d'ici la fin 2016. ● Mise en place des actions d'ici 2017. ● 90 % des employés utilisant le transport en commun ou participant à l'indemnisation kilométrique d'ici 2017.

De par cette action et ces activités, la Commission des services juridiques vise à contribuer à l'atteinte des résultats visés par l'administration publique et à combler l'atteinte d'une des 5 activités incontournables, soit :

Résultat 3 : La réalisation par 90 % des MO d'actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transports collectifs et actifs par les employés.⁴

⁴ Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, page 26.

Activité incontournable 1 : Contribution à l'atteinte de résultats visés de gestion écoresponsable dont une action pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés⁵.

Objectif 1.2 : Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

La Commission des services juridiques désire mettre en œuvre un processus permettant de prendre en compte les principes de développement durable dans le cadre de ses activités et de son processus décisionnel et, éventuellement, offrir un support aux centres régionaux qui désireraient adopter aussi un *plan d'action de développement durable*.

Action globale : Mettre en œuvre un processus permettant de prendre en compte les principes de développement durable dans le processus décisionnel		
Activités	Indicateur	Cible
■ Prise en compte des 16 principes énoncés dans la Loi sur le développement durable (les enjeux environnementaux, économiques et sociaux, la santé et qualité de vie au travail, la prévention et la précaution, l'équité et la solidarité sociale, l'efficacité économique, la participation et l'engagement, l'accès au savoir, la production et la consommation responsable), dans le processus décisionnel. ■ Mise en place d'un outil permettant aux centres régionaux d'adopter facilement un <i>plan d'action de développement durable</i>, adapté aux besoins spécifiques de chacun des centres.	■ Intégration d'un processus de prise en considération des principes durables dans la politique interne de gestion et dans le processus décisionnel de la Commission.	● Évaluation de la faisabilité des actions, d'ici 2016. ● Mise en place d'un outil permettant aux centres régionaux d'adopter un PADD, d'ici 2017.

De par cette action, la Commission des services juridiques vise à atteindre une des 5 activités incontournables, soit :

Activité incontournable 2 : Prise en compte des principes de développement durable.⁶

⁵ Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, page 25.

⁶ Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, page 30

Objectif 1.4 : Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

Pour atteindre cet objectif, la Commission des services juridiques compte instruire les membres de son personnel et pour ce faire, elle s'engage à mettre sur pied une formation visant la conscientisation et l'acquisition de comportements, de compétences et de connaissances nécessaires afin de prendre des décisions éclairées qui auront des conséquences positives sur les plans personnels et collectifs, que ce soit dans le cadre du travail au bureau ou dans le cadre de la vie personnelle.

Action globale : Accroître la transmission de l'information et la formation sur le thème du développement durable		
Activités	Indicateur	Cible
■ Réalisation d'une présentation sur le thème du développement durable. ■ Diffusion de la formation aux membres du personnel de la Commission. ■ Diffusion de la formation à travers le réseau d'aide juridique.	■ La réalisation d'activités de formation menant à une sensibilisation face au développement durable, plus précisément face à la réduction de consommation énergétique et à la réduction de consommation de matières premières et résiduelles.	● Réalisation d'une présentation d'ici 2016. ● Diffusion à 80 % du personnel de la CSJ d'ici 2017. ● Diffusion lors des journées de formation de cette présentation d'ici 2017.



Objectif 1.5 : Renforcer l'accès à la culture et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

La Commission désire contribuer à la sauvegarde et à la mise en valeur de nos patrimoines. Plus particulièrement, elle s'engage à reconnaître la spécificité culturelle des Premières Nations ainsi que de la nation inuite. Elle s'engage aussi à reconnaître l'apport de leur culture, de leurs savoirs et de leurs traditions à la construction de l'identité culturelle québécoise. Elle veut favoriser la connaissance, la sauvegarde, la transmission et la mise en valeur de ces spécificités au sein des communautés amérindiennes et inuites, et auprès de l'ensemble de la population québécoise.

Action globale : Consolider les connaissances des avocats œuvrant auprès des communautés amérindiennes et inuites		
Activités	Indicateur	Cible
■ Prenant en compte nos ressources, offrir aux membres des nations amérindiennes et de la nation inuite, des services en droit criminel adaptés à leurs traditions et à leur identité culturelle. ■ Former les avocats qui plaident des dossiers en droit criminel impliquant un membre des Premières Nations, au niveau des principes élaborés par la Cour suprême du Canada dans les arrêts : <i>R. c. Gladue</i>, (1999) 1 RCS 688 et <i>R. c. Ipeelee</i>, 2012 CSC 13 (2012) 1 RCS 433, ainsi qu'au niveau des nouvelles jurisprudences pertinentes en la matière. ■ Informer les avocats qui plaident des dossiers en droit criminel impliquant un membre des Premières Nations des spécificités liées à leur culture.	■ La réalisation d'activités de formation et le nombre d'avocats formés.	● 100 % des avocats concernés d'ici 2017.

De par cette action la CSJ vise à combler l'atteinte d'une des 5 activités incontournables, soit :

Activité incontournable 3 : Contribuer à l'atteinte d'objectifs de la Stratégie 2015-2020 en lien avec l'Agenda 21 de la culture du Québec.⁷

Objectif 1.6 : Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable en particulier avec la Francophonie

La Commission des services juridiques désire contribuer au renforcement et à l'enrichissement de l'action québécoise. Pour ce faire, elle souhaite mettre en valeur son expertise dans le domaine de l'accessibilité à la justice à travers une collaboration et une coopération au niveau international.

Dans un passé récent, elle a d'ailleurs eu l'occasion de recevoir une délégation de juristes chinois dont le but de la visite était d'obtenir des informations sur le réseau d'aide juridique québécois. Elle a également eu l'honneur d'accueillir la ministre de la Justice française, Madame Christiane Tubira, ainsi que sa délégation, et cela dans un but d'échange mutuel sur les différences entre le régime d'aide juridique québécois et celui de la France. Elle a aussi accueilli deux magistrates françaises dans le cadre du projet « *La gestion de l'aide juridique par des structures dédiées et rôle de l'accès au droit du développement de la justice participative* ».

La Commission des services juridiques a aussi adopté une Politique linguistique ainsi qu'un Plan d'action annuel de francisation des technologies de l'information et des communications.

⁷ Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, Document de travail, page 34.

Action globale : Renforcer la réalisation d'échanges et de collaboration avec les pays de la francophonie et assurer la conformité aux standards de francisation des technologies		
Activités	Indicateur	Cible
■ Continuer l'échange et la collaboration avec les pays concernés par l'accessibilité à la justice et plus particulièrement par les services d'aide juridique. ■ Continuer à travailler avec l'ensemble du réseau afin de se conformer aux standards du gouvernement du Québec sur la francisation des technologies.	■ La réalisation d'activités d'échange et de collaboration au niveau national et international. ■ La francisation des ressources informationnelles et autres.	■ Nombre de mesures ou d'activités mises en œuvre pour contribuer à l'atteinte de ces objectifs.



3.2. Orientation 4 : Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques.

Objectif 4.1 : Appuyer les activités visant la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables

Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques s'inscrit intégralement dans la mission de l'aide juridique et, par conséquent, dans la mission de la Commission des services juridiques. Les avocats d'aide juridique œuvrent au quotidien auprès d'une clientèle souvent vulnérable, certaines fois défavorisée, voire démunie, afin de favoriser l'inclusion sociale que ce soit, par exemple, en évitant l'imposition de casiers criminels, en obtenant des statuts pour les demandeurs d'asile ou en représentant les femmes violentées lors de séparation.

La Commission des services juridiques continue à viser l'amélioration de l'accessibilité à la justice et à en informer la population. Elle appuie et encourage toute forme de collaboration avec les intervenants des milieux communautaires et elle incite et soutient tous les avocats du réseau dans leur implication auprès des différents organismes communautaires.

Domaine d'intervention : Employabilité

Action globale : Accroître l'employabilité des personnes éloignées du milieu du travail		
Activités	Indicateur	Cible
■ Accueil d'un stagiaire relié à l'organisme <i>Accès-cible</i> (qui vise l'intégration ou la réintégration sur le marché du travail des adultes ayant eu ou ayant des problèmes de santé mentale causant des difficultés à se maintenir sur le marché du travail). ■ Mise en place d'un stage d'une durée de 7 semaines visant à développer un savoir-faire face au travail régulier de bureau.	■ La réalisation d'actions liées à augmenter l'employabilité des personnes éloignées du marché du travail.	● Mise en place d'un plan permettant d'accueillir un stagiaire par année.

Objectif 4.2 : Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités

Domaine d'intervention : Réduction des inégalités sociales

Action globale : Renforcer les activités visant à aider les entreprises d'économie sociale		
Activités	Indicateur	Cible
■ Mise en place d'une collecte de livres usagés au sein des membres du personnel de la Commission afin de remettre ceux-ci à la bibliothèque de la prison de Hull (voir annexe 5). ■ Mise en place d'une collecte de jouets usagés afin d'être remis à l'organisme <i>La Maison des femmes</i>, qui prépare des paniers de Noël et en fait la distribution une semaine avant Noël (voir annexe 6). ■ Participation au <i>Spin-o-don</i> au Complexe Desjardins pour amasser des fonds pour Centraide (voir annexe 7).	■ Le nombre d'objets amassés et redistribués. ■ Le nombre de participants à l'activité.	● Mise en place de la collecte de livres d'ici 2016. ● Mise en place de la collecte de jouets d'ici Noël 2016. ● Évaluation de l'intérêt des employés de participer au <i>Spin-o-don</i> d'ici 2016.

Objectif 4.3 : Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés

Domaine d'intervention : Accessibilité à la justice

Action globale : Renforcer l'accessibilité à la justice des personnes issues de milieux défavorisés		
Activités	Indicateur	Cible
■ Continuer l'amélioration de l'accès aux services d'aide juridique via le volet contributif. ■ Informer la population sur les services de l'aide juridique et en faire la promotion, entre autres via les médias sociaux. ■ Renouveler le site internet de la Commission afin qu'il soit plus convivial et plus accessible. ■ Créer une version mobile du site internet de la Commission. ■ Créer la possibilité de faire une demande de révision en ligne directement adressée au Comité de révision évitant la version papier. ■ Encourager les avocats du réseau à donner des séances d'information pour mieux faire connaître les services d'aide juridique. ■ Disponibilité des lois pertinentes et plusieurs informations juridiques sur le site internet de la Commission. ■ Continuer la mise en place du service de rajustement des pensions alimentaires le SARPA et en faire la promotion.	■ Amélioration des mesures permettant d'élargir l'accès à la justice pour les personnes issues de milieux défavorisés, via des activités de promotion, de formation et d'information.	● Depuis le 1^{er} janvier 2016, hausse des seuils d'admissibilité à l'aide juridique gratuite. ● Hausse des demandes d'aide juridique concernant la clientèle admissible via le volet contributif d'ici le 31 mars 2016. ● Nombre de mesures ou d'activités mises en œuvre pour contribuer à l'atteinte des actions prévues. ● Évaluation des coûts et des besoins reliés à une revitalisation du site web, à la création d'une version mobile et à une application, d'ici 2016. ● Nouveau site web d'ici 31 mars 2017.



3.3. Orientation 6 : Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

Objectif 6.2 : Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires

La Commission des services juridiques tient à assurer l'accès aux services d'aide juridique en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficacité. Elle tient à soutenir les initiatives mettant de l'avant le dynamisme des collectivités et tient à s'assurer que l'aménagement du territoire se réalise en fonction d'objectifs de développement durable. Elle désire aider les milieux fragilisés à affronter les différents défis et soutenir les collectivités dans leurs démarches de développement durable.

Action globale : Consolider l'accès aux services d'aide juridique		
Activités	Indicateur	Cible
■ Favoriser la répartition des services d'aide juridique en fonction des spécificités territoriales et des besoins. ■ Assurer la continuité du service de garde téléphonique en cas d'arrestation ou de détention, disponible 24h/24h. ■ SAH : assurer la continuité et l'amélioration du <i>Service d'aide à l'homologation</i>, offert à l'ensemble de la population résident au Québec, désirant d'un commun accord, apporter des modifications à la garde, aux droits d'accès ou à la pension alimentaire. ■ SARPA : assurer la continuité et l'amélioration du <i>Service administratif de rajustement de pensions alimentaires pour enfants</i>, qui permet aux parents résidents au Québec de faire modifier le montant de leur pension alimentaire sans passer par les tribunaux.	■ Statistiques de la répartition de la demande d'aide juridique sur tout le territoire et ventilation de la nature et de la quantité de services offerts à la population dans chacune des régions.	● Nombre de mesures ou d'activités mises en œuvre pour contribuer à l'atteinte de ces objectifs.



3.4. Orientation 7 : Soutenir la mobilité durable

Objectif 7.1 : Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emplois ainsi qu'aux territoires par des pratiques et la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables

La Commission des services juridiques tient à assurer l'accès aux services d'aide juridique aux individus et aux communautés diverses. Elle tient à soutenir les initiatives mettant en vedette la mobilité comme un des enjeux majeurs du développement durable. La Commission est consciente que la planification des transports et l'aménagement du territoire sont interdépendants. Elle désire accroître l'accessibilité aux services d'aide juridique, au lieu d'emploi ainsi qu'au territoire par un aménagement favorable du territoire, en priorisant l'accessibilité universelle, le transport actif et le transport collectif. Les objectifs actuels sont interalliés aux objectifs déjà définis en matière de transport collectif et actif (objectif 1.1), de réduction des inégalités sociales (orientation 4) et de santé publique (orientation 5).

Action globale : Accroître l'accessibilité des bureaux pour la clientèle		
Activités	Indicateur	Cible
■ Favoriser l'accessibilité universelle au moyen de la promotion du <i>Plan d'action à l'égard de personnes handicapées</i> et visant à réduire les obstacles à l'intégration de ces personnes. ■ Faire l'inventaire des différents obstacles architecturaux liés à l'accessibilité universelle afin de les corriger lors de rénovations. ■ Formation du personnel intervenant auprès de personnes en situation de handicap afin d'accueillir et de servir adéquatement.	■ La réalisation, lors de rénovation des bureaux d'aide juridique et de la Commission, d'aménagements conformes à l'accessibilité universelle. ■ Le nombre d'employés formés sur le sujet.	● Nombre de mesures ou d'activités mises en œuvre pour contribuer à l'atteinte de ces objectifs. ● Formation à 100 % du personnel concerné d'ici 2017.

4. OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE 2015-2020 NON RETENUS DANS LE PADD

Les compétences dévolues ainsi que la mission de la Commission des services juridiques et des centres régionaux, ne leur permettent pas de contribuer à l'atteinte de tous les objectifs prévus dans le cadre de la stratégie gouvernementale de développement durable. Voici donc les objectifs non retenus pour l'élaboration du PADD 2015-2020 ainsi que les raisons expliquant ce choix.

Objectif non retenu	Motif justificatif
1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre de politiques et de mesures gouvernementales.	La Commission ne développe pas de politiques ni de mesures gouvernementales. Elle est par ailleurs consultée à l'occasion par le Ministère de la Justice du Québec.
2.1 Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables.	La Commission ne s'investit pas auprès d'entreprises du secteur privé elle ne peut donc contribuer à l'atteinte de cet objectif.
2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec.	La Commission ne s'investit pas auprès d'entreprises du secteur privé elle ne peut donc contribuer à l'atteinte de cet objectif.
2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable.	La Commission ne s'investit pas auprès d'entreprises du secteur privé elle ne peut donc contribuer à l'atteinte de cet objectif.
2.4 Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable.	La Commission n'œuvre pas dans le domaine du développement de compétence de mains-d'œuvre liées aux filières vertes elle ne peut donc contribuer à l'atteinte de cet objectif.
2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables.	La Commission n'œuvre pas dans le domaine de la consommation, elle ne peut donc contribuer à l'atteinte de cet objectif.
3.1 Gérer les ressources naturelles de manière à soutenir la vitalité économique et maintenir la biodiversité, de façon efficiente et concertée.	La Commission n'œuvre pas au niveau de la biodiversité, elle ne peut donc contribuer à l'atteinte de cet objectif.
3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et pratiques de la société.	La Commission n'œuvre pas au niveau des écosystèmes, elle ne peut donc contribuer à l'atteinte de cet objectif.
5.1 Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie.	La Commission n'œuvre pas dans ce genre de services à la population, elle encourage cependant les activités liées à la santé auprès de son personnel.
5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires.	La Commission n'œuvre pas dans ce genre de services à la population, elle a toutefois créé un comité interne de santé, sécurité et mieux-être au travail.

6.1 Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire.	La Commission n'est pas promoteur de projet touchant l'aménagement du territoire.
6.3 Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités.	La Commission n'est pas promoteur de projet incluant la participation du public, elle ne peut donc contribuer à l'atteinte de cet objectif.
6.4 Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels.	La Commission n'œuvre pas au niveau des impacts des changements climatiques, elle ne peut donc contribuer à l'atteinte de cet objectif.
7.2 Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES.	La Commission n'œuvre pas dans le domaine des transports.
8.1 Améliorer l'efficacité énergétique.	La Commission ne s'investit pas dans le domaine de l'efficacité énergétique, elle ne peut donc contribuer à l'atteinte de cet objectif.
8.2 Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise.	La Commission n'œuvre pas dans le domaine de la production, de la recherche ou du développement d'énergies renouvelables, elle ne peut donc contribuer à l'atteinte de cet objectif.
8.3 Favoriser l'utilisation d'énergies qui permet de réduire les émissions de GES.	La Commission n'œuvre pas dans la recherche de mesures et de projets visant l'utilisation d'énergies émettant moins de GES, elle ne peut donc contribuer à l'atteinte de cet objectif.

5. CONCLUSION

La Commission de services juridiques, dans la mesure des moyens à sa disposition et dans le respect de son cadre budgétaire, a tenté d'innover dans la création de ce Plan d'action de développement durable et elle s'engage à atteindre ses objectifs.

ADOPTÉ LE 16 MARS 2016



ANNEXES

Voici les pièces justificatives pour les projets proposés dans ce PADD. Ces projets ont tous déjà été adoptés dans d'autres organismes et ils sont en général de faibles coûts. Certains de ces projets comme la prévention de la santé et la diminution des inégalités sociales permettent la réalisation et l'atteinte de plusieurs objectifs prévus par la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

Annexe 1. Projet d'achat en groupe.

La compagnie Attitude (www.labonneattitude.com) est une compagnie québécoise qui fabrique des produits ménagers non nocifs pour la santé et biodégradables. Pour 40 \$ par année, la Commission pourrait par exemple devenir membre du CLUB Attitude et cela lui permettrait d'obtenir 40 % de rabais sur ses produits.

Selon une estimation, la Commission dépense déjà environ 120 \$ par an uniquement pour le liquide à laver la vaisselle, acheté dans les magasins et il est très soluble et non biodégradable.

La Commission pourrait aussi offrir à ses employés la possibilité de commander des articles au même coût, permettant à ceux-ci de diminuer leur empreinte et leurs coûts. Une seule commande par année permettrait de diminuer les frais de livraison, elle pourrait inclure les produits ménagers ainsi que les pastilles pour le lave-vaisselle.

Objectifs à atteindre : diminution de l'empreinte écologique et santé.

Annexe 2. Opus et compagnie - employeurs.

Idée développée par la Société de transport de Montréal (www.stm.info). Les employeurs qui adhèrent à ce programme doivent contribuer monétairement à l'achat de l'abonnement de leurs employés et la STM s'engage à octroyer le même pourcentage de réduction, jusqu'à concurrence de 10 %. Par exemple, si la Commission décide de payer 5 % du coût de la passe mensuelle, la STM payera aussi 5 % donnant un rabais total de 10 % aux employés. Beaucoup d'entreprises ont déjà adhéré au programme, dont la Commission des droits de la personne, la Commission de la construction du Québec et la Commission des lésions professionnelles.

Objectifs à atteindre : transport collectif, santé et diminution de GES.

Annexe 3. Indemnisation kilométrique.

Idée développée en France (www.lemonde.fr/economie/article/2015/01/23/velo-l-indemnisation-kilometrique-porte-ses-ruits_4562643_3234.html), qui permet d'encourager les salariés d'une entreprise à utiliser leur vélo. L'idée peut aussi être utilisée pour les employés qui marchent pour se rendre au travail. L'indemnisation kilométrique incite les employés qui habitent dans un rayon raisonnable du travail de prendre leur vélo ou de marcher. L'indemnisation peut se faire sous forme monétaire, mais elle peut aussi se faire sous forme de prix et de médailles. Il peut même y avoir un concours suivant l'évolution de nombre de kilomètres parcourus par mois par les différents employés.

Objectifs à atteindre : santé et diminution de GES.

Annexe 4. Opération vélo-boulot.

L'Opération Vélo-boulot a été mise sur pied par Vélo Québec (www.velo.qc.ca/transport-actif/Operation-velo-boulot). Elle propose une foule de trucs, conseils et services aux employés et employeurs désirant promouvoir l'utilisation du vélo pour se rendre au travail. De plus, au printemps de chaque année une semaine complète est organisée pour favoriser l'utilisation de la bicyclette pour se rendre au travail.

Objectifs à atteindre : santé et diminution de GES.

Annexe 5. Collecte de livres pour la prison de Hull.

La Charte des prisons des États-Unis oblige les prisons à posséder une bibliothèque dans chacun des emplacements de détention. Au Canada, beaucoup de chemin reste à faire pour atteindre cet objectif.

À la prison de Hull, un projet a été mis sur pied par un étudiant à la maîtrise à l'université d'Ottawa, en 2011. Au début, il avait 200 livres à sa disposition. Et grâce aux dons, en 2013 il avait plus de 1300 titres (www.lapresse.ca/le-droit/actualites/justice-et-faits-divers/201403/03/01-4744308-sevader-par-la-lecture-derriere-les-barreaux.php).

La Commission pourrait instaurer une collecte de romans chaque année et l'envoyer à l'université d'Ottawa. Aucun coût ou presque.

Objectif à atteindre : réduction des inégalités sociales.

Annexe 6. Collecte de jouets à Noël.

La Maison des femmes de Montréal (www.centredesfemmesdemtl.org) est un organisme qui œuvre auprès des femmes victimes de violences conjugales. Elle organise une collecte de jouets usagés pour en faire des paniers de Noël distribués gratuitement aux enfants défavorisés de la région de Montréal. En faisant une collecte de jouets, la Commission peut offrir un lot de jouets pour enfants à mettre sous le sapin le temps venu.

Objectif à atteindre : réduction des inégalités sociales.

Annexe 7. SPIN-O-DON.

Le Spin-o-don (www.spinodon.org) est un immense « spinning » organisé chaque année au Complexe Desjardins. Les entreprises peuvent prendre un vélo et les employées peuvent faire 15 minutes par personne. L'an passé, ils ont recueilli près de 550 000\$ pour Centraide.

Objectifs à atteindre : santé et réduction des inégalités sociales.

